ENGAGEMENT ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Baby-sitter — inscription au fichier Baby Service

PARTIE 1 — ENGAGEMENT DU OU DE LA BABY-SITTER

À remplir et signer par tous les candidats, mineurs comme majeurs.

IDENTIFICATION DU OU DE LA BABY-SITTER

Nom et prénom .....

Date de naissance .....

Adresse complète .....

Téléphone .....

Adresse électronique .....

NATURE DU DISPOSITIF

Le dispositif Baby Service proposé par la ville de Neuilly-Plaisance est entièrement gratuit. Il a pour seul objet de mettre en relation des familles de la commune et des baby-sitters volontaires, pour la garde d'enfants âgés de 3 ans et plus.

La ville n'est en aucun cas l'employeur des baby-sitters. Le personnel du service ne procède à aucune sélection ni à aucune vérification des candidatures. Les informations figurant au fichier sont celles déclarées par les intéressés, sous leur seule responsabilité.

La ville ne fixe aucun tarif et n'intervient pas dans l'élaboration du contrat de travail avec les parents. Les baby-sitters sont rémunéré(e)s par les familles sur la base d'un accord préalable, fixant librement leur tarif dans le respect de la législation en vigueur et du salaire minimum conventionnel applicable à l'emploi-repère « baby-sitter ».

La ville ne pourra, par conséquent, être mise en cause en cas de contentieux ou de différend entre parents employeurs et baby-sitters, avant, pendant ou après l'embauche. **Tout litige devra être réglé directement entre les deux parties concernées.**

MISE EN RELATION ET TRANSMISSION DES COORDONNEES

J'accepte que mes nom, prénom, coordonnées téléphoniques et électroniques, ainsi que mes disponibilités déclarées, soient communiqués aux familles inscrites au dispositif dans le cadre d'une mise en relation. Je peux à tout moment demander la suspension ou le retrait de mon inscription par simple courriel au service.

MES ENGAGEMENTS

- Fournir des informations exactes et signaler au service tout changement de situation ou de disponibilité.
- Répondre aux sollicitations des familles dans un délai raisonnable, et prévenir sans délai en cas d'empêchement.
- Respecter les engagements pris auprès des familles et adopter une attitude responsable.
- Ne pas exercer de garde avant d'avoir convenu avec la famille des conditions de celle-ci (horaires, lieu, rémunération, déclaration).
- **Si je suis mineur(e) : ne pas débuter d'activité tant que la partie 2 du présent formulaire n'a pas été signée par mon représentant légal, ne pas travailler entre 22 h et 6 h, et ne pas travailler les jours fériés.**

La ville propose aux futur(e)s baby-sitters une sensibilisation à la prise en charge de l'enfant. La ville se réserve le droit de radier les candidatures des personnes qui ne respecteraient pas leurs engagements ou n'auraient pas une attitude responsable.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire et sur la fiche d'inscription font l'objet d'un traitement par la ville de Neuilly-Plaisance, dont la finalité est la gestion du dispositif Baby Service et la mise en relation des familles et des baby-sitters. Elles sont destinées aux seuls agents du service concerné et ne font l'objet d'aucune diffusion en dehors de ce cadre, à l'exception des coordonnées transmises à l'autre partie dans le cadre d'une mise en relation.

Durées de conservation : la fiche d'inscription est conservée un an après la dernière manifestation de la personne inscrite ; le présent formulaire signé est conservé cinq ans. Au-delà, les données sont supprimées ou anonymisées, dans les conditions prévues par le code du patrimoine. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition sur les données vous concernant, y compris celles du mineur représenté. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de la ville : M. Philippe Aubry. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

SIGNATURE DU OU DE LA BABY-SITTER

À recopier de la main du signataire : « Lu et approuvé, bon pour décharge ».

Fait à ..... Le .....

Signature :

PARTIE 2 — AUTORISATION PARENTALE

Ne concerne que les candidats âgés de moins de 18 ans. Si le ou la baby-sitter est majeur(e), laisser cette partie vierge.

REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom .....

Qualité (père, mère, tuteur) .....

Adresse complète .....

Téléphone .....

Adresse électronique .....

OBJET DE L'AUTORISATION

Je soussigné(e), représentant légal du mineur désigné en partie 1, l'autorise :

- à s'inscrire au fichier Baby Service de la ville de Neuilly-Plaisance ;
- à être mis en relation avec des familles de la commune, et à ce que ses coordonnées leur soient transmises à cette fin ;
- à exercer une activité de garde d'enfants auprès de ces familles, dans les limites fixées ci-dessous.

LIMITES FIXEES A L'ACTIVITE

Aucune garde ne peut avoir lieu entre 22 h et 6 h, le travail de nuit étant interdit aux jeunes travailleurs de 16 à 18 ans. Cette interdiction ne peut être levée par la présente autorisation : l'heure de fin indiquée ci-dessous ne peut donc en aucun cas dépasser 22 h.

Heure de fin de garde maximale autorisée .....

Autres limites souhaitées (le cas échéant) .....

Le ou la baby-sitter mineur(e) est en outre dispensé(e) de toute activité professionnelle les jours fériés, ne peut pas travailler plus de 35 heures par semaine, et a droit à un repos quotidien de 12 heures consécutives entre deux gardes ainsi qu'à 36 heures consécutives de repos par semaine, dimanche inclus. Lorsque les horaires de garde sont irréguliers, la famille doit communiquer le planning au moins 5 jours calendaires à l'avance ; un refus opposé à une demande formulée hors de ce délai ne peut pas être reproché au mineur (Convention collective de la branche, articles 132, 133.3, 138 et 139.2.).

RECONNAISSANCE

Je reconnais avoir pris connaissance de la partie 1 du présent formulaire, et notamment du fait que :

- le dispositif est gratuit et a pour seul objet la mise en relation ;
- la ville n'est en aucun cas l'employeur du ou de la baby-sitter et ne procède à aucune sélection des familles ;
- la rémunération et les conditions de la garde sont convenues librement entre la famille et le ou la baby-sitter ;
- tout litige devra être réglé directement entre les parties concernées ;
- je peux demander à tout moment le retrait de l'inscription par simple courriel au service ;
- les informations relatives au traitement des données personnelles figurent en partie 1 et s'appliquent également aux données du mineur représenté.

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

À recopier de la main du représentant légal : « Lu et approuvé, bon pour autorisation ».

Pièce à joindre : copie d'une pièce d'identité du représentant légal.

Fait à …… Le ……

Signature :